

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, BAIZET Sandrine, CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, EGELS Aurore, ENG Charles, HENRY Christine, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, MOLINES Emmanuelle, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, PÉROUX Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis, SOUFFRIN Gilles.

Secrétaire de séance : M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 05 février 2021 est approuvé, cependant une observation a été émise par Monsieur Pascal OTLINGHAUS concernant le point suivant, dans la rubrique questions diverses :

- « Contrairement à ce qui a été annoncé dans les documents du projet de parc résidentiel de loisirs présentés aux conseillers municipaux, le foncier de l'accès privé au site de la dynamiterie par la route de La Genevraye, n'est pas sous maîtrise foncière des porteurs de projet. »

Madame le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Redevance pour occupation du domaine public communal due à ENEDIS
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ENEDIS – 2021/09

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 – 2021/10

Les membres du Conseil Municipal doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2021 et de les reconduire à l'identique soit :

- Taxe Foncière bâti 30,19 %
- Taxe Foncière non bâti 41,49 %

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – 2021/11

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2020 de la commune. Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de clôture en section de fonctionnement de 75.098,35 €
- un déficit de clôture en section d'investissement de 13.581,74 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 de la Commune.

COMPTE DE GESTION DE 2020 – 2021/12

Madame le Maire demande à l'assemblée de constater que les résultats du compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier Principal de Montereau-Fault-Yonne concordent avec les résultats du compte administratif 2020.

Elle précise que le compte de gestion laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 75.098,35 €
- un déficit d'investissement de clôture de 13.581,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier Principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2021 – 2021/13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer des subventions aux organismes suivants pour l'année 2021 :

- Article 657362 = 7.000 €
 - C.C.A.S. La Genevraye 7.000 €
- Article 6574 = 5.415 €
 - Coopérative Scolaire Ecole de La Genevraye 3.500 €
 - Noël de l'école de La Genevraye 1.000 €
 - Collectif des Parents d'élèves de La Genevraye (COLLAGE) 200 €
 - Assoc. Artisans et Commerçants de Montigny et La Genevraye 200 €
 - Football Club Intercommunal de Montigny 150 €
 - A.H.V.O.L. à Voulx 60 €
 - Le Rucher à Bourron Marlotte 80 €
 - Association Soutien Facil 75 €
 - GENE (Groupe Ecologique de Nemours et des Environs) 150 €

VOTE DE L'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET AIRE DE STATIONNEMENT – 2021/14

Vu le budget primitif principal de la commune approuvé par délibération n° 2021/15 du 15 avril 2021 ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de voiries (rue de la Source, rue du Bourg, Chemin de la Garenne) et d'aménagement de l'aire de stationnement inscrits au BP 2021 ;

Considérant que c'est au Conseil Municipal qu'il revient de prendre la décision en la matière ;

Le Conseil Municipal de la commune de LA GENEVRAYE prend acte des informations exposées par Madame le Maire :

DECIDE :

- Réalisation d'un prêt long terme

Article 1 : Pour financer les travaux de voirie et l'aménagement d'une aire de stationnement, le Conseil Municipal de la commune de LA GENEVRAYE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France un contrat de Prêt à Taux Fixe d'un montant de 98 000 Euros avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt nominal : 0,84 %

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : Progressif

Frais de dossier : 100 euros

Article 2 : Madame le Maire, est autorisée à signer le contrat de Prêt au nom de la commune de LA GENEVRAYE et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- Réalisation d'un prêt relais

Article 1 : Dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions par la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne, la commune de LA GENEVRAYE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France un Prêt relais d'un montant de 242 000 Euros avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 24 mois

Taux d'intérêt : 0,42 %

Périodicité : Trimestrielle

Base de calcul des intérêts : Exact / 360 jours

Amortissement du capital : In Fine

Frais de dossiers : 242 €

Article 2 : Madame le Maire, est autorisée à signer le contrat de Prêt au nom de la commune de LA GENEVRAYE et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

BUDGET PRIMITIF 2021 – 2021/15

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 481.251,64 €

- Section d'Investissement : 652.052,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2021.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET – 2021/16

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget 2021 les crédits nécessaires pour la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet pour assister la Secrétaire de mairie aux tâches administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et décide :

- de créer un poste d'Adjoint administratif à temps non complet à raison de 15 heures par semaine. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur administratif. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint administratif.

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS - 2021/17

Madame le Maire informe l'assemblée que la Fédération nationale des Communes forestières souhaite désigner un élu référent « forêt-bois » au sein des membres du Conseil Municipal. L'élu désigné deviendra l'interlocuteur privilégié sur les sujets relatifs à la forêt et aura également un rôle de médiation auprès des administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Monsieur AUDO Benoit, référent « forêt-bois » auprès de la Fédération nationale des Communes forestières

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

- SMETOM : les délégués nous font part des points suivants :
 - Vote du Budget 2021.
 - Mise en place d'une borne textile supplémentaire sur le hameau de Cugny,
 - Etude de la création d'un point de collecte en apport volontaire pour lequel un terrain est nécessaire. Une étude financière sera réalisée par le SMETOM.

- Syndicat des transports : les délégués ont voté le Budget 2021 et l'étude du transport à la demande a été présentée sur deux secteurs.

- Syndicat des Collèges : Vote du budget

- SMEP : Vote du budget

QUESTIONS DIVERSES

- Les élections régionales et départementales - 1er tour le 13 juin et 2ème tour le 20 juin 2021. Tous les élus sont mobilisés.

- Madame Claire PÉROUX nous interroge sur les actions menées concernant la baignade de Montigny. L'Adjoint aux travaux précise que les barrières de police et les panneaux ont été livrés et seront installés fin avril 2021. Les panneaux ont été commandés. Aide des élus souhaitable pour l'installation.

- Fête des plantes : Mesdames Aurore EGELS et Emmanuelle MOLINES poursuivent l'organisation de cette manifestation et la question de la restauration est posée. Est-ce judicieux de maintenir la restauration ? Une décision sera prise dans la semaine.

Monsieur PÉROUX est propriétaire d'une parcelle sur le hameau de Cugny, cultivée par Monsieur MASSIAS. Ce dernier accepte de prêter le terrain pour organiser le parking des véhicules lors de la fête des plantes.

La présence des élus est souhaitable pour l'installation et le rangement. Les scouts seront également présents pour aider au bon fonctionnement.

Nous attendons les instructions du Préfet et commencerons l'affichage après le 30 avril, si l'organisation de l'événement est possible.

- 21 h 45 : départ de Madame Claire PÉROUX.

- Monsieur Thomas DESSON nous fait part de rassemblements de personnes aux abords de la Brasserie « La Pachamama ». Le 2ème adjoint précise que la Brasserie fait de la vente à emporter selon les règles fixées par le Préfet. Nous allons surveiller, mais il est rappelé que la Place des Marronniers relève du domaine privé.

- Monsieur Thomas DESSON demande également l'établissement d'un arrêté municipal interdisant l'accès de Cugny aux poids lourds. La question reste en suspens et Madame Le Maire se renseigne sur la faisabilité étant donné que la circulation actuelle des camions (livraisons diverses, chantier de construction...) est nécessaire.

- Monsieur Thomas DESSON propose d'instaurer une pénalité de 10 euros pour les parents qui ne réservent pas la cantine dans les temps impartis, applicable au bout de 3 manquements. Monsieur Denis SORIA propose de se réunir en commission au sujet de la cantine.

- Madame Emmanuelle MOLINES interroge sur la réparation du Pont du Lunain. L'adjoint aux travaux a demandé plusieurs devis.

- Madame Le Maire propose une commission de rédaction sur le sujet du Parc Résidentiel de Loisirs. La commission constituée (Mesdames et Messieurs EGELS, REFAUVELET, SORIA, OTHINGHAUS, AUDIO, MICHAUD-RUFFIER) se réunira le 29 avril 2021 à 18 heures.